

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

mardi 6 octobre 2015

Sommaire

I.	Adoption des procès-verbaux des 12 mai et 8 septembre 2015	2
II.	Information sur les perspectives d'exécution du budget 2015	2
III.	Point d'information sur l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie	9
IV.	Informations et questions diverses	12

MEMBRES PRESENTS

Anita BELDIMAN-MOORE, Jean-Claude CASANOVA, Henri de CASTRIES, Martial CRON, Olivier DUHAMEL, Florence FAUCHER, Hélène GISSEROT, Marc GUILLAUME, Marion GUILLOU, Serge HURTIG, Pascal LAMY, Marie-Christine LEPETIT, Nathalie LOISEAU, Frédéric MION, Jean-Claude PAYE, Michel PEBEREAU, Isabelle RENOUARD, Etienne WASMER.

MEMBRES ABSENTS

Patrice BOURDELAIS, Aurélien BRUNEL, Hélène CARRERE D'ENCAUSSE, François CHEREQUE, Jean-François CIRELLI, Jean-Paul FITOUSSI, Marc LADREIT de LACHARRIERE, Pascale LECLERCQ, Louis MARROU, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Antoine ROGER, Jean-Marc SAUVE, Louis SCHWEITZER, Philippe TERNEYRE, Jean-Claude TRICHET.

Assistaient à la réunion :

Charline AVENEL, secrétaire générale ; François LAMY, commissaire aux comptes ; Pierre-Yves SUARD, Directeur financier.

PROCES VERBAL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASANOVA à 9 heures 10.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons un certain nombre d'absences et de procurations : M. Bourdelais ; M. Brunel ; Mme Carrère d'Encausse ; M. Chérèque ; M. Cirelli m'a donné procuration ; M. Fitoussi a donné procuration à M. Wasmer ; M. Ladreit de Lacharrière a donné procuration à M. de Castries ; Mme Leclercq a donné procuration à Mme Beldiman-Moore ; M. Marrou a donné procuration à M. Wasmer ; Mme Mayeur-Jaouen a donné procuration à Mme Faucher ; M. Roger ; M. Sauvé m'a donné procuration ; MM. Schweitzer et Trichet ont donné procuration à M. Pébereau ; M. Terneyre a donné procuration à M. Duhamel.

Nous avons à l'ordre du jour deux points : les perspectives d'exécution du budget 2015 et un point d'information sur l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie.

I. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 12 MAI ET 8 SEPTEMBRE 2015

M. le PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ?

☞ Les procès-verbaux des 12 mai et 8 septembre sont adoptés à l'unanimité.

II. INFORMATION SUR LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET 2015

M. MION.- Nous allons donner immédiatement la parole à notre directeur financier, M. Pierre-Yves Suard.

M. SUARD.- En 2015, Sciences Po devrait obtenir un résultat positif assez élevé, à 2 650 000 €, soit 950 000 € au-dessus des attentes. Cela résulte :

- de l'orientation favorable des financements des campus et de ceux de la recherche, ainsi que de la tendance positive du mécénat hors taxe d'apprentissage ;
- de la contraction des dépenses d'enseignement, résultat de la mise en œuvre du modèle économique rénové de Sciences Po.

☞ Les ressources

On note une stabilité des ressources en provenance de l'État ainsi que des ressources propres par rapport au budget, même si l'on observe des variations positives et négatives.

Les produits financiers exceptionnels augmentent par rapport au budget.

Par rapport à 2014, les *ressources totales* augmentent de 3,5 %.

Les *ressources publiques* sont globalement stables : 68,7 M€ dont 64,3 M€ pour la FNSP.

Les *financements locaux et sur projets, nationaux et européens*, qui représentent 10 % du total des ressources, connaissent une très belle progression par rapport aux prévisions budgétaires et à l'année

2014. Il y a de bonnes nouvelles en provenance des collectivités locales, la subvention pluriannuelle accordée par le Conseil régional de Lorraine et une dynamique de la recherche très favorable tant au niveau national qu'europpéen.

Les *financements institutionnels et les fonds d'entreprises* marquent une légère inflexion par rapport au budget qui était un peu surestimé en matière de fonds institutionnels et de mécénat d'entreprise. Toutefois, la tendance est à une croissance soutenue par rapport à 2014. Ainsi, hors évolution de la taxe d'apprentissage, la croissance impactant le résultat est de + 570 000 €. Pour la taxe d'apprentissage, le chiffre des perspectives d'exécution est en ligne avec les anticipations budgétaires et pourrait, en définitive, s'avérer sensiblement plus favorable.

Concernant *le mécénat des particuliers*, la prévision est maintenue à 1,5 M€, ce qui constitue une progression importante par rapport à l'an dernier (+26,6 %).

Pour ce qui est de *la formation continue*, les anticipations budgétaires étaient un peu volontaristes. Toutefois, en termes de gestion, les réalisations sont exceptionnelles, avec un doublement de la marge nette par rapport à l'an dernier : 1,2 M€ *versus* 0,5 M€.

Les *droits de scolarité* sont conformes au budget, mais avec une hausse du droit moyen, d'une part et, d'autre part, un effet inverse à la baisse en raison de la fermeture du MBA qui laisse la place aux formations masters en un an.

Les *produits financiers atteignent 120 K€ de plus qu'au budget*. Les *produits exceptionnels* proviennent essentiellement de la reprise de la provision relative au campus de Reims passée en 2013, au titre des exercices 2012 et 2013.

En 2015, l'activité consolidée de Sciences Po s'élèvera à 185,2 M€ à comparer aux 180 M€ de l'année précédente.

➔ Les dépenses

Le total des dépenses de 164,5 M€ est conforme au budget prévisionnel. Par rapport à l'an dernier, la progression est de 5,6 M€ (+3,5 %), donc équivalente à celle des ressources.

Les *dépenses de personnel* demeurent stables par rapport au budget prévisionnel 2015, à 81,2 M€. Les *dépenses de personnel «permanent»* sont également stables par rapport au budget, à 78,2 M€.

Avec un total de quasiment 20 M€, les *dépenses d'enseignement* baissent de 1,1 M€ par rapport aux prévisions budgétaires, essentiellement en raison d'une meilleure maîtrise des charges afférentes à la formation continue qui représentent 78 % de cette diminution.

Les *dépenses en ressources documentaires* seraient conformes aux prévisions : 1,58 M€.

Le poste *bourses et aide sociale* est en retrait de 2,5 % par rapport au budget. Nous avons pensé compenser le désengagement de l'État des bourses au mérite. Toutefois, cette mesure ayant été

jugée illégale, elle a été remise en place mais à un niveau réduit par étudiant. En conséquence, cela minore la compensation prise en charge par Sciences Po.

Les *dépenses de loyers et charges de locaux* sont stables par rapport au budget : 10,8 M€.

La hausse modérée des *dépenses d'entretien et de maintenance* est liée à la mise en place du plan Vigipirate d'une part, à la montée en puissance du campus de Reims, d'autre part.

Les *dépenses de fonctionnement* sont prévues à 22,3 M€ soit +1,8 M€ que les prévisions, ce qui impacte le résultat de 1,17 M€. Aujourd'hui, Sciences Po est en cours d'investissement pour l'avenir sur des questions liées à l'organisation des ressources humaines et à la gestion du personnel et des carrières ; sur des questions liées au projet de l'Hôtel de l'Artillerie ; sur des aspects de formation tels que la promotion des programmes de Masters en un an, l'acte 2 du collège universitaire ou encore le développement de la méthode des études de cas. Ces éléments viennent s'ajouter à des chantiers de transformation d'ores et déjà en cours.

Par ailleurs, dans les perspectives d'exécution, on note une croissance de 220 K€ sur les missions. Toutefois, étant liée à des projets de recherche, cette augmentation n'impacte pas les résultats.

Les *amortissements sur investissements* seront inférieurs de 1,2 M€ (-25,8 %) au montant budgété, en raison du report du chantier de l'ascenseur des amphithéâtres du 27 rue Saint-Guillaume.

Les *subventions versées* par Sciences Po, de 2 M€, seraient en ligne avec les anticipations et en recul de 7 % par rapport à 2014 en impact sur le résultat.

Les *charges financières exceptionnelles et diverses*, qui atteindraient 3,57 M€, seraient en légère diminution par rapport au budget (-210 K€), en raison de la révision à la baisse de la provision sur les retraites.

En conclusion, le résultat de 2015 de 2,7 M€ est relativement élevé et comparable à celui de 2014. Il devrait générer une trésorerie importante et supérieure aux 40 M€ de l'an dernier. En moyenne, la trésorerie mensuelle s'élève à 44 M€ au cours du premier semestre 2015. Je vous remercie.

(Arrivée de M. Hurtig)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Nos comptes sont excellents, ce que nous devons à notre administrateur et à ses collaborateurs. Y a-t-il des observations ?

M. de CASTRIES.- J'ai deux questions :

1° le recul de la taxe d'apprentissage devrait-il se poursuivre ?

2° en page 12, y a-t-il eu un changement dans la ventilation des dépenses ? La plupart des postes semblent très bien ou bien maîtrisés, mais la progression de 9 % des dépenses de fonctionnement me laisse perplexe.

M. MION.- Concernant la taxe d'apprentissage, depuis deux années, dans l'établissement de notre budget prévisionnel, nous avons budgété une baisse significative. Il se trouve qu'en 2014, la collecte a été supérieure à l'anticipation que nous avions inscrite à ce budget prévisionnel, d'où une bonne surprise en fin d'année. J'insiste sur la notion de fin d'année, car nous ne connaissons le montant de la taxe collectée qu'à la toute fin de l'exercice. En 2015, nous avons anticipé une baisse importante qui, dans nos résultats, se révélera probablement moins forte. Nous en verrons la traduction dans les comptes. C'est donc une bonne nouvelle qui se répète. Malgré le contexte réglementaire désormais très défavorable pour les établissements d'enseignement supérieur en matière de taxe d'apprentissage, serons-nous en mesure de tirer un peu mieux notre épingle du jeu que nous l'imaginions année après année ? Aujourd'hui, je ne sais pas le dire ; honnêtement, la réforme a été très dommageable pour des établissements comme le nôtre, mais dans les comptes 2015, nous pourrions enregistrer des rentrées de +1 M€ supérieures à nos attentes.

Mme AVENEL.- Et par rapport aux perspectives d'exécution qui vous sont présentées.

M. MION.- Votre seconde question est très importante. Conjonctuellement, nous menons de très gros chantiers tels que la refonte du modèle économique de Sciences Po pour laquelle nous nous étions fait accompagner par le cabinet Mazars, mais également deux autres chantiers particulièrement lourds :

- la réorganisation de Sciences Po avec le soutien du cabinet Ernst and Young : comment nous organiser pour mieux travailler dans nos différents métiers ? Ce chantier a démarré il y a plus d'un an et est en voie de conclusion ;
- l'Hôtel de l'Artillerie.

Ce gonflement de l'enveloppe des coûts de fonctionnement est très directement lié à ces deux opérations qui sont pour nous très importantes et qui engagent l'avenir de Sciences Po. Dans les comptes, nous pourrions fournir une ventilation précise de ces sommes mission par mission.

Par ailleurs, nous avons engagé quelques missions sur l'offre de formation de Sciences Po, qui pèsent également sur les coûts de fonctionnement de 2015, mais pour des sommes un peu moindres. À compter de la rentrée 2016, nous avons en particulier entrepris de mettre en place des formats courts, c'est-à-dire des Masters en un an, sur le mode de ceux que l'on trouve dans d'autres établissements, notamment les écoles de management. Nous sommes également en train de refondre notre offre de formation du collège universitaire. Je précise que nous avons aussi décidé d'anticiper certains de ces coûts afin de pouvoir les absorber sur un budget que nous savions assez largement excédentaire cette année.

Mme GUILLOU.- En page 4, vous signalez qu'il devient illégal de verser des bourses au mérite. Est-ce le cas ou est-ce la forme que vous aviez adoptée qui a rendu la mesure caduque ? Je me suis étonnée que l'on ne puisse plus verser des bourses aux bons élèves.

M. MION.- L'étonnement a été général. Cette décision du ministère de l'enseignement supérieur prise voilà un peu plus d'un an a suscité un tollé, notamment de la part des bons élèves qui jusque-là bénéficiaient de ces bourses au mérite. Ils ont formé un recours devant le Conseil d'État contre l'arrêté ministériel et ont eu gain de cause. Ce sont ces péripéties politico-juridictionnelles qui ont conduit à ce que vous trouvez traduit dans nos perspectives budgétaires. Lorsque la mesure de suppression des bourses a

été adoptée, nous avons provisionné dans nos comptes la compensation que nous allions devoir verser à nos élèves. Dès lors que la mesure a été annulée et remplacée par une autre mesure qui n'a pas le même impact, la provision a été reprise.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Une remarque que je fais assez régulièrement. Depuis maintenant près de cinq ans, la stagnation des dépenses documentaires va à l'encontre de ce que nous affichons dans les statuts qui seront bientôt signés, à savoir que Sciences Po est un établissement de recherche de rang international. Dans toutes les universités notamment étrangères auxquelles nous nous comparons au travers des chiffres que la bibliothèque fournit à cette assemblée au moment des statistiques annuelles, les ressources documentaires sont au centre de leur politique et de leurs synergies. Je trouve que ce n'est pas du tout le chemin que prend Sciences Po depuis ces cinq dernières années. Je le regrette non seulement parce que je suis ici pour représenter mes collègues, mais également parce que l'on n'est pas dans un univers stable. On a le rêve de la mutualisation des ressources, mais en fait, on est dans un univers documentaire qui se transforme vers des ressources électroniques qui coûtent de plus en plus cher et en fonction du nombre des usagers que l'on dessert ; plus on regroupe ces publics, plus on paye cher ces ressources. Or, des études très sérieuses de retour sur investissement montrent que tout euro, dollar ou autre investi dans les ressources documentaires contribue à l'excellence de la recherche et à la réussite des étudiants. Ces études ne sont pas encore très développées en France, et je le regrette, mais sont consultables aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (*voir références aux études en bas de page*). Une fois de plus, le budget montre une stagnation depuis cinq ans des ressources documentaires de Sciences Po.

M. le PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. MION.- En effet, dans un budget qui nous contraint à faire des choix, nous n'avons pas été en mesure d'augmenter substantiellement les moyens dédiés à nos ressources documentaires. Les choix que nous avons faits, depuis deux ans maintenant et que nous souhaitons poursuivre, ont consisté à essayer d'améliorer le service rendu aux usagers, en particulier à nos étudiants. Nous l'avons fait au travers d'un processus que vous connaissez bien : l'extension graduelle de nos horaires de bibliothèque, qui était une revendication très importante et très ancienne de nos étudiants surtout maintenant qu'ils ont la possibilité de découvrir à l'étranger ce que sont les services documentaires, avec des bibliothèques ouvertes 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine. Cette année et pour la première fois, nous sommes en mesure de leur ouvrir la bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume de 8 heures à 23 heures et 31 semaines par an ce qui, il y a encore deux ou trois ans, nous paraissait tout à fait inaccessible.

C'est un premier effort que nous avons fait. J'ai conscience qu'il ne répond pas à la question des fonds documentaires, ce sont deux choses différentes, mais j'y insiste afin de marquer le fait que nous avons conscience de l'importance des services documentaires pour la vie de notre institution, notamment pour nos étudiants. Par ailleurs, nous avons aussi cette préoccupation dans le cadre du dossier de l'Hôtel de

1/ Un site spécialisé sur le calcul du ROI dans le milieu académique : <http://www.libvalue.org/home>

2/ *University Investment in the Library, Phase II : An International Study of the Library's Value to the Grants Process* by Carol Tenopir, et al (2010). See more at : <http://libraryconnect.elsevier.com/university-investment-library-phase-ii-international-study-libraris-value-grants-process-2010>

3/ *Building Evidence of the Value and Impact of Library and Information Services : Methods, Metrics and ROI* : <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/EBLIP/>

4/ *Calculating Return on Investment for Academic Libraries* : <http://libraryconnect.elsevier.com/ROI>

5/ *Value of Academic Libraries Report* : http://www.acrl.ala.org/value/?page_id=21

l'Artillerie, qui va nous permettre de redéployer un certain nombre de nos activités. L'une des ambitions que nous avons pour ce site est d'y constituer des espaces de consultation et de travail qui seront beaucoup plus capables de répondre aux attentes et aux besoins de nos étudiants.

M. le PRÉSIDENT.- En France, se pose un problème général des bibliothèques. La position relative de notre pays ne cesse de se détériorer. Quand on compare le système des bibliothèques universitaires français avec celui de l'Allemagne, de l'Angleterre ou des États-Unis, la comparaison est affligeante. Le taux de croissance des bibliothèques américaines, allemandes et anglaises est plus élevé que celui de nos bibliothèques. La *London School* a été créée dix ans après nous et je crois que sa bibliothèque est dix fois plus importante que la nôtre, alors que le produit par tête anglais est à peu près le même que le produit par tête français. Il y a un sous-investissement dans les bibliothèques françaises depuis la guerre de 14-18. Revenons à notre maison ; comme l'a indiqué Frédéric Mion, le problème essentiel était l'ouverture de la bibliothèque et avoir mis l'accent là-dessus était très important. L'accroissement quantitatif de notre bibliothèque, pour lui donner un rang international, serait un investissement très important qui exigerait beaucoup de temps et de ressources.

À mon avis, il faudrait qu'un jour les responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche se préoccupent de ce problème global et il faudrait un plan d'investissement pour nous mettre à parité avec nos voisins. Je connais beaucoup de domaines dans lesquels à Paris, on ne trouve pas les éléments essentiels de documentation. En matière stratégique et en matière de politique mondiale par exemple, les livres importants, difficiles d'accès parce qu'ils sont coûteux, se trouvent dans les grandes bibliothèques anglaises et plus dans les bibliothèques parisiennes. Cela correspond aussi au fait que nous disposons à Paris de bien moins d'experts de la politique mondiale qu'il n'y en a dans Londres.

M. MION.- Je rejoins vos observations sur la situation globale des bibliothèques en France mais pour la nôtre, on ne peut pas dire que le fonds s'est dégradé. Il continue à s'accroître, certes à un rythme que l'on peut juger trop lent notamment dans le cadre de comparaisons internationales, alors qu'au même moment des universités proches de nous font le choix de couper drastiquement les fonds alloués à leur bibliothèque. L'an dernier, la bibliothèque de l'école de médecine a perdu 300 K€ de crédits ! Cet effort que nous maintenons est la traduction d'une ambition forte pour nos services documentaires.

M. le PRÉSIDENT.- Cela fait cinquante ans que l'on fait la queue pour entrer à Sainte-Geneviève. À ma connaissance, c'est la seule ville d'Europe où les étudiants font la queue pour entrer dans une bibliothèque.

Mme LOISEAU.- Vous avez indiqué consacrer des moyens supplémentaires à la réflexion sur la refonte du collège universitaire. Sera-t-il possible d'avoir un point d'étape sur cette réflexion, à ce conseil ou à un conseil suivant ?

M. MION.- Très volontiers. Ce sera plutôt un point de lancement qu'un point d'étape, car ce que nous appelons l'acte 2 du collège universitaire va commencer début novembre avec la mise en place de quatre groupes de travail. Lors de notre prochain conseil, je pourrai indiquer la méthode que nous nous sommes fixée et les délais que nous souhaitons tenir pour la réforme du collège universitaire. Cette réforme figure parmi les ambitions de notre plan stratégique pour 2022. Nous souhaitons donner à notre premier

cycle en trois ans une densité, une identité et une singularité plus fortes que celles qu'il a aujourd'hui, de manière à le rendre plus compétitif par rapport aux établissements qui sont nos concurrents aujourd'hui.

M. HURTIG.- Notre président a raison de parler de la paupérisation ou de l'appauvrissement constant des bibliothèques françaises, malgré les efforts faits depuis quelques années. C'est un problème ancien auquel, à ma connaissance, les pouvoirs publics n'ont jamais accordé la priorité qu'il aurait mérité. Pendant très longtemps, notre bibliothèque a voulu se séparer de cet appauvrissement et de cette paupérisation et a accordé une véritable priorité à l'accroissement du fonds documentaire. Nous avons eu l'ambition d'être - ou de devenir - une des grandes bibliothèques de sciences sociales en Europe. Il est évident que la politique suivie depuis plus de deux ans - peut-être même plus de cinq ans - ne permet pas de répondre à cette ambition, et que nous ne sommes plus en mesure de rivaliser avec les bibliothèques universitaires de Louvain, de Lausanne, d'*Heidelberg* et je ne parle même pas de la *London School of Economics*. C'est pour moi une tristesse, car pendant longtemps j'avais dans mon portefeuille, en tant que secrétaire général de la Fondation, les fonds documentaires et je faisais très attention à ce qu'il n'y ait pas de dégradation.

Il y a aussi, sans aucun doute, la priorité de plus en plus grande accordée aux ressources numériques, dans l'idée que les étudiants ne lisent plus les livres et qu'il faut s'y résigner. Je ne sais pas si le conseil de la Fondation a déjà été saisi de ce problème dans ces termes-là, je ne le pense pas, mais c'est pour moi un regret et, d'après quelques conversations, je crois savoir que le Président de la Fondation n'est pas totalement en désaccord avec ce regret.

M. le PRÉSIDENT.- Je suis pour l'accroissement dans les limites de nos moyens. Dans notre budget actuel, nous ne pouvons pas réduire d'autres dépenses pour accroître celles de la bibliothèque. Ce qu'il faut, c'est augmenter nos ressources pour pouvoir enrichir et développer la bibliothèque. La priorité donnée aux heures d'ouverture était très importante compte tenu de notre localisation dans le VII^{ème} arrondissement. Nous sommes dans l'endroit le plus cher de Paris. Inévitablement, les étudiants et les professeurs logent de plus en plus loin par rapport au centre et si les bibliothèques ne sont pas ouvertes assez longtemps, cela pose un vrai problème. Quand une institution universitaire est au centre d'une ville, il faut qu'en contrepartie elle offre des heures d'ouverture très grandes compte tenu de l'éloignement des enseignants, des étudiants et des chercheurs.

M. HURTIG.- C'est le cas de la bibliothèque de la *London School of Economics* qui est en plein centre-ville et qui a toujours estimé que c'était une de ses véritables priorités que d'avoir une politique d'acquisitions comparable à celle des grandes bibliothèques universitaires.

M. WASMER.- En tant que chercheur, je n'ai jamais été contraint ni entendu aucun de mes collègues se plaindre du manque de ressources allouées à la bibliothèque, dans la mesure où la plupart des articles sont disponibles de la part des auteurs gratuitement sur leurs pages. La difficulté est plutôt que les maisons d'éditions font payer le droit d'accéder aux publications à des tarifs très élevés. Nous essayons donc de faire circuler les documents gratuitement avant publication. Cela indique que la priorité doit être accordée aux étudiants concernant les espaces de travail, les aménagements des horaires d'ouverture, comme cela a été fait dans les dernières années et que cela doit continuer, alors que le débat sur le volume des ouvrages disponibles me semble moins important.

M. le PRÉSIDENT.- Vous touchez du doigt une caractéristique française. Quand on compare nos statistiques globales de bibliothèques aux étrangères, nous sommes en position d'infériorité. Mais les centres de recherche français ont résolu en partie leurs difficultés en consacrant une part de leurs dépenses à des achats de livres et à la documentation. Il se constitue ainsi de petites bibliothèques ; cela a été la réponse un peu spontanée des chercheurs. Les bibliothèques privées des universitaires ou des centres sont plus importantes en France qu'elles ne le sont ailleurs. Pour cette raison, les statistiques globales, qui négligent ces niches, sont donc un peu trompeuses.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Nous pouvons considérer que le conseil est informé. Je renouvelle nos félicitations à l'administrateur pour les résultats de cette année.

M. MION.- Merci Monsieur le Président. Ces félicitations sont aussitôt partagées avec notre secrétaire générale et ses équipes, qui sont plus responsables encore que moi de la bonne santé financière de notre établissement.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'ACQUISITION DE L'HOTEL DE L'ARTILLERIE

M. MION.- Juste avant l'été, le Gouvernement a arrêté la décision de principe en marquant sa volonté de céder les bâtiments de l'Hôtel de l'Artillerie à la FNSP dans le cadre d'une procédure de gré à gré. Cette décision a été matérialisée par un bleu qui a suivi une réunion interministérielle, dédiée à cette question. Le bleu prévoit la réalisation de travaux complémentaires préalablement à la cession du bien, travaux qui sont en cours d'achèvement. Toutefois, cette décision nous a permis d'avancer dans la conclusion de la discussion avec l'État sur la cession du bien et, notamment, sur son montant.

À cette fin, nous avons été auditionnés il y a environ trois semaines par la commission pour la transparence et la qualité des opérations immobilières de l'État, placée auprès du ministre chargé des finances et du budget et qui, préalablement à l'opération de gré à gré elle-même, doit donner son avis sur la valeur du bien à céder. Nous attendons les conclusions de cette commission et avons espoir qu'elle ne dévie pas de manière trop significative de la proposition que nous avons faite et que vous connaissez puisqu'elle a été approuvée à votre conseil.

Par ailleurs, vous trouverez dans les dossiers du conseil le communiqué que l'agence Fitch Ratings vient de publier s'agissant de la situation financière de Sciences Po. L'agence maintient la note A+ dont nous avons bénéficiée jusqu'à présent, avec une perspective stable. Elle le fait cette fois en ayant pris connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à notre budget 2015 avec les perspectives des années suivantes, et en y intégrant pour la première fois l'opération de l'Hôtel de l'Artillerie.

Pour nous, c'est un point très important. Fitch Ratings, tout en notant l'effort financier considérable que nous devrions réaliser pour financer cette opération, a estimé que, étant d'un intérêt évident pour le fonctionnement de notre maison, cette acquisition justifiait le maintien de la note A+ avec une perspective stable. C'est un point-clé dans les négociations à venir avec les banques en vue de la fixation du taux d'intérêt.

Concernant les banques, depuis que le ministère des finances nous a fait savoir officieusement que nous n'appartenions plus à la catégorie des ODAC, nous avons la possibilité de recourir à l'emprunt

auprès d'établissements de crédit privés. Avec notre conseil Ernst & Young, nous avons réalisé un document de consultation des banques. Il y a quelques mois, nous avons procédé à une consultation informelle. Nous entrons maintenant dans la phase d'appel d'offres avec un cahier des charges extrêmement précis des critères d'appréciation des offres qui nous seront remises en fonction de nos priorités. Cette procédure vient d'être lancée, nous en connaissons le résultat dans un mois.

Parallèlement, nous poursuivons une discussion avec l'ensemble des partenaires publics, notamment avec la Ville de Paris qui, à plusieurs reprises, a marqué son intérêt pour cette opération. La Ville de Paris nous a fait savoir qu'elle était disposée à apporter sa garantie à toute ou partie des emprunts que nous allons contracter. Pour l'instant, nous discutons d'une garantie qui porterait sur 75 % des montants considérés, mais nous allons poursuivre les discussions pour voir si la garantie pourrait s'étendre à la totalité des emprunts. C'est aussi une condition importante pour essayer d'améliorer les conditions du financement. Tout cela s'apprécie globalement ; idéalement, nous pourrions nous passer de cette garantie, mais elle peut nous aider à trouver des conditions plus favorables.

Sur la suite du calendrier, j'avoue avoir encore quelques incertitudes ; tout dépend de la diligence que l'État souhaitera mettre à la conclusion de cette opération. De notre côté, nous ne sommes heureusement plus bloqués dans les travaux préparatoires que nous avons à réaliser pour la concrétisation de ce projet. Depuis la réunion interministérielle que j'évoquais, nous pouvons à nouveau accéder aux bâtiments et procéder à des études et sondages extrêmement précis pour en mesurer l'état et pour avancer dans nos propres études de programmation qui sont la condition *sine qua non* au lancement du concours d'architecture et à la partie plus immobilière de ce projet. Parallèlement à la finalisation du montage juridique et financier, les équipes de Sciences Po travaillent d'arrache-pied sur ce volet-là.

M. le PRÉSIDENT.- La garantie de la Ville de Paris plus la situation satisfaisante des taux d'intérêt devraient nous permettre de nous endetter dans les meilleures conditions. Y a-t-il des questions ?

M. PÉBEREAU.- Je crois qu'il faut se féliciter et féliciter la direction d'avoir obtenu cet avis de Fitch Ratings qui est extrêmement important, puisqu'il est une forme de sécurité pour une prise de décision délicate compte tenu de l'ampleur de l'investissement que nous allons réaliser. À cet égard, je voulais souligner que le niveau des recettes tirées des frais d'inscription (28 % de nos ressources opérationnelles) a sans doute été un élément important du jugement de Fitch Ratings. Il me semble qu'aujourd'hui, une des forces de notre institution - tout particulièrement dans le contexte français - c'est qu'elle a réussi à mettre en place ces mécanismes de recettes. Je pense que leur place dans notre financement a vocation à augmenter dans les prochaines années pour faire face à notre développement et à cette acquisition immobilière. Ce sujet me semble être tout à fait fondamental pour l'avenir.

Concernant la Ville de Paris, là aussi je considère que c'est une très bonne décision qui est en cours de discussion. Dans le passé, lorsque nous avons essayé d'obtenir un geste financier de la Mairie, celle-ci était restée silencieuse. Qu'elle se manifeste cette fois-ci est très positif. Il serait assez important que le conseil puisse avoir une idée - fut-elle confidentielle - de l'écart des taux d'intérêt que cette garantie va nous permettre d'obtenir. Il serait à cette occasion très utile que nous réfléchissions à la possibilité d'assurer une représentation de la Ville de Paris dans nos instances. Lorsque nous avons eu à débattre de l'acquisition de l'immeuble de la rue de la Chaise, j'avais suggéré au conseil que nous propositions à la Ville

de Paris un poste dans notre conseil d'administration compte tenu de la volonté de soutien que constituerait l'avantage qu'elle nous consentirait. Il me semble que les réformes en cours pourraient être l'occasion, au niveau du conseil de direction de l'IEP, de reprendre cette idée. Je crois qu'il y a une représentation de la Région à ce conseil. Lui substituer la Ville de Paris serait peut-être une bonne idée.

M. MION.- Monsieur Pébereau a raison sur l'importance du geste que la Ville de Paris semble disposée à faire s'agissant de ce dossier. Sachez que, d'ordinaire, la Ville réserve ses garanties à des projets de logements. Accepter d'apporter une garantie à notre projet est donc un pas assez important par rapport à sa politique habituelle. Et puis, d'ordinaire encore, alors que la Ville ne soutient des projets d'investissements immobiliers qu'à hauteur de 50 % de leur montant, s'agissant de notre projet, elle a déjà accepté de monter sa garantie à 75 % et nous avons espoir d'obtenir peut-être mieux encore. C'est donc un geste très significatif. Le vœu que vous formez de voir la Ville représentée dans nos instances est concrétisé dans les nouveaux statuts qui sont en voie de publication. En effet, le Gouvernement a décidé que le conseil de direction de l'IEP – qui s'appellera désormais conseil de l'IEP - aura bien en son sein un représentant de la Ville et non plus un représentant de la Région.

Sur la question de l'écart de taux, pardonnez-moi de ne pas pouvoir répondre aujourd'hui ; ce sont les réponses des banques qui vont nous permettre de le mesurer. Dans le dossier qui le moment venu sera soumis au conseil pour qu'il apprécie les propositions en présence et nous permette de signer avec tel ou tel financeur, cette question sera dûment élucidée.

Mme LEPETIT.- Pouvez-vous nous rappeler le calendrier entre le moment où vous aurez le dernier feu vert et la fin des travaux, donc la disponibilité des locaux ?

Mme AVENEL.- Nous escomptons finaliser avec l'État la cession du bien sur le premier trimestre 2016. Nous allons lancer le concours de maîtrise d'œuvre qui nous permettra de sélectionner un promoteur sur la fin de l'année 2016. Quelques mois après, le dépôt du permis de construire interviendra car il faut avoir au préalable le contrat de promotion immobilière. Cela nous amènera à une ouverture probablement pour la rentrée de 2020. La phase de travaux est longue car ces derniers sont particulièrement importants sur la partie des bâtiments classés et sur les cours qui exigent des travaux assez techniques en sous-sol. Mais la phase préalable de concours de maîtrise d'œuvre est également longue, puisqu'elle va nous prendre pratiquement une année avant de sélectionner le promoteur.

M. MION.- À ce stade, nous avons préféré retenir les hypothèses les plus conservatrices à la fois sur le montant des travaux et sur les délais. Évidemment, au moment où nous mettrons en concurrence les promoteurs, chacun rivalisera d'ambition en termes de maîtrise des coûts et des délais. Mais sur un chantier de cette complexité, je pense qu'il est raisonnable non seulement de prévoir des coûts qui seront significatifs, mais aussi des délais qui le seront tout autant. À ce stade, nous n'avons pas souhaité pêcher par excès d'optimisme.

M. DUHAMEL.- Dans la continuité de ce que vous venez de dire et bien qu'étant très incompetent en la matière, de quelles garanties peut-on s'entourer pour éviter ce que l'on constate très souvent ?

J'ai longtemps vu les promoteurs en face de l'immeuble de la Maison des sciences de l'homme, à l'angle du boulevard Raspail et de la rue du Cherche Midi. Pour vous donner un exemple de la gabegie : l'immeuble a été vidé de ses occupants et est resté plus de deux ans sans aucun commencement de travaux puis, en dehors du problème du désamiantage, ils ont découvert du plomb dans les piliers qui supportaient cet immeuble ; pour l'enlever, un marché a donc été passé avec une très grosse société de BTP pour environ 350 k€ ; celui-ci a sous-traité à une entreprise A, qui a sous-traité à une entreprise B, qui a sous-traité à une entreprise C laquelle est une petite entreprise artisanale qui fait le travail pour 70 000 € ! 320 k€ se sont donc perdus en route !

Sur beaucoup de chantiers d'une certaine importance, il y a un irrespect des délais et des dépassements de coûts absolument considérables et, pour une raison qui m'échappe, ces sujets sont très rarement traités et investigués comme ils devraient l'être. J'en reviens donc à ma question : avons-nous les moyens de nous entourer d'un certain nombre de procédures, de garanties d'indemnités de retard, de non-dépassement ou je ne sais quoi d'autre afin de ne pas être victimes de ce qui se produit si souvent en ces matières ?

M. le PRÉSIDENT. - Il y a encore des ressources de productivité en France ! (*Sourires*)

M. MION. - Monsieur Duhamel a raison d'appeler notre attention sur ce risque d'exécution, qui par définition est le risque majeur pour un tel chantier. Une partie de la réponse réside dans ce que j'indiquais à Mme Lepetit. Dans la prévision des délais, nous avons à ce stade intégré une marge d'aléas assez importante, mais la vraie réponse tient surtout dans la nature de l'architecture contractuelle que nous allons adopter. Le contrat de promotion immobilière - si c'est la formule à laquelle nous recourrons, ce qui est le plus probable aujourd'hui - fait porter au promoteur les risques de dépassement du budget et des délais ; bien sûr, sous certaines conditions d'engagement de sa responsabilité, mais c'est quand même la clé. Il faut que le mode contractuel retenu nous exonère de risques que nous sommes incapables de maîtriser parce que ce n'est pas notre métier. J'ajoute qu'en tout état de cause, pour l'ensemble de cette opération nous nous ferons accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage car là encore, nous ne sommes pas suffisamment équipés et outillés pour le faire sans ce type d'assistance. Nous allons donc nous entourer de toutes les garanties possibles.

M. le PRÉSIDENT. - Nous pouvons donc être assurés d'acheter l'Hôtel de l'Artillerie.

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. MION. - Je voulais dire un mot à votre conseil des débats animés qui ont agité la presse depuis quelques semaines sur la question du Front National à Sciences Po. Simplement pour donner deux ou trois points d'éclairage sur ce dossier, pour faire part au conseil de mon étonnement de la manière dont il a été exploité médiatiquement, et pour dire la vision que nous, direction de Sciences Po, pouvons avoir de cette question.

Revenons sur les faits eux-mêmes. À la fin du mois d'août, plusieurs étudiants de Sciences Po - il y a une incertitude sur le point de savoir s'ils étaient trois ou cinq à ce moment-là - ont rédigé un communiqué qu'ils ont largement distribué faisant état de leur volonté d'implanter à Sciences Po une antenne du Front National. Ce communiqué a été repris dans la demi-heure par la totalité des organes de

presse ; l'AFP en a fait une dépêche qui s'est propagée très rapidement sur les réseaux, les chaînes d'information en continu, etc. Dans les jours qui ont suivi, les étudiants concernés ont été invités à peu près sur tous les plateaux de radios et de télévisions de France et de Navarre. Ils ont même eu les honneurs du Grand Journal sur une chaîne pour laquelle j'ai eu la chance de travailler voilà quelques années ! Ils ont donc bénéficié - et c'est là que je salue leur ingéniosité - d'une campagne de publicité gratuite absolument extraordinaire qui s'est traduite par un débat - dont je ne cherche pas ici à élucider la portée - sur la question de savoir si Sciences Po était en train de basculer à droite, entre les mains de l'extrême droite ou si les étudiants de manière générale se « droitisent » ! Hélas, avec une tendance moutonnaire que nous connaissons, la presse a reproduit dans presque tous les organes que nous pouvons imaginer ce type de question.

Notre position a d'abord consisté - et de manière très discrète pour ne pas alimenter cette machine médiatique - à essayer d'expliquer aux organes de presse que j'évoque qu'il existe à Sciences Po une procédure pour la reconnaissance des associations. Cette procédure prévoit que des étudiants qui souhaitent voir reconnaître une association qu'ils doivent se soumettre à une procédure de vote et recueillir au moins 120 votes de leurs camarades. Cent-vingt votes pour 13 000 étudiants, vous constaterez que ce n'est pas un obstacle très redoutable qui est mis à la reconnaissance. Le statut d'association reconnue donne ensuite à une association la possibilité de solliciter l'usage de salles pour organiser des événements dans la limite des disponibilités -ce qui, à Paris en tout cas, est une contrainte forte- et d'afficher des documents sur des murs dédiés à cet effet, etc.

Les étudiants qui souhaitaient créer cette association Front National ont obtenu gain de cause puisqu'ils ont réuni assez rapidement les 120 voix nécessaires lors du vote qui a eu lieu la semaine dernière. L'association a donc satisfait le critère de reconnaissance. Hier, la commission paritaire - organe de Sciences Po composée paritairement d'élus des professeurs et d'élus des étudiants - a reconnu ce statut, il n'y a donc pas de doute. Au même titre que quasiment toutes les formations politiques, le Front National dispose d'une association reconnue à Sciences Po. Je dis « *au même titre que toutes les autres formations ou presque* », puisque le parti communiste qui était absent de notre école en tant qu'association reconnue depuis de nombreuses années vient de refaire son apparition selon les mêmes formes. Je crois que le seul parti qui ne soit pas reconnu car il n'a pas sollicité sa reconnaissance est le Modem.

Sur le fond, quelle doit être l'attitude d'une maison comme la nôtre face à une demande comme celle à laquelle nous avons fait face ? Nous sommes un établissement universitaire et, par définition, le lieu où doivent pouvoir s'exprimer toutes les opinions, tous les courants de pensée, sous la limite très importante que nous fixe la loi : les opinions peuvent s'exprimer librement pour autant qu'elles ne soient ni racistes, ni antisémites, ni xénophobes, ni homophobes, ni sexistes, etc. Même si nous ne partageons pas ses valeurs ou son programme, le Front National est un parti qui a pignon sur rue en France et qui bénéficie de subventions publiques. Certains de ses représentants ont pu, à des moments de son histoire y compris récente, se voir condamnés judiciairement pour des propos ou des écrits qu'ils avaient pu commettre. Nous aurons la même vigilance vis-à-vis de toute expression de ce courant de pensée au sein de notre école.

Pour autant, je crois que nous aurions failli à notre mission si nous avions cherché à ériger en amont des obstacles empêchant cette famille de pensée de s'exprimer chez nous. Encore une fois, ce n'est pas lui témoigner une sympathie indue que de considérer que la meilleure façon de combattre les idées

opposées aux siennes est de le faire sur le terrain du débat. C'est ce à quoi nos étudiants vont pouvoir s'employer dans les mois qui viennent.

J'ajoute à cela une petite dimension historique, que d'autres que moi pourraient ici étayer davantage. Le Front National n'est pas apparu pour la première fois à Sciences Po en cette rentrée ; il a existé à la fin des années 1980-1990. Il a eu quelques devanciers tels qu' « Occident » et autres dans les années 70, avec des épisodes musclés que certains peuvent se rappeler. Là encore, renvoyant la presse à sa propre myopie, nous ne sommes pas en présence d'un phénomène sans précédent, d'une première historique. La vraie question, et je crois que le professeur Duhamel l'a posée, est : pourquoi le Front National, qui depuis cinq ans, dix ans aurait pu très aisément obtenir ce statut d'association reconnue, a-t-il décidé de le faire en cette entrée ? Et quel bénéfice cette organisation politique entend-elle retirer de ce ramdam autour de Sciences Po et du Front National ? Quelle démarche stratégique se trouve derrière ?

Encore une fois, je crois que cela ne dit pas grand-chose de notre établissement, mais beaucoup plus de ce que le Front National est en train d'essayer de réaliser.

M. le PRÉSIDENT.- Les dispositions auxquelles fait allusion notre administrateur sont très anciennes ; c'est Michel Gentot qui les avait présentées à la commission paritaire, il y a longtemps. Ce formalisme est la meilleure garantie de la liberté. Un groupe ne peut exister, agir, utiliser nos locaux à l'IEP que s'il est reconnu, et pour cela, il lui faut recueillir un minimum d'adhésions puis se conformer à toute une procédure, certes formelle mais qui offre toutes les garanties parce qu'elle est équitable et transparente. C'est tout à notre honneur d'éviter toute forme d'arbitraire.

M. DUHAMEL.- Par rapport à ce que vient de rappeler Jean-Claude Casanova, même si ce n'est évidemment en aucun cas le moment de régler cette question, on a mis un seuil de 120 voix à une époque où il y avait trois fois moins d'étudiants. Si l'on veut éviter une prolifération extrême d'associations de toutes sortes je pense qu'il faudra se reposer la question du seuil.

M. le PRÉSIDENT.- Je participais à la délibération de la commission paritaire qui avait décidé cette procédure. Nous avons le choix entre deux politiques :

- une politique traditionnelle à une époque passée consistant à dire : « *Les locaux universitaires ne peuvent pas être utilisés à des fins politiques, donc nous n'autorisons rien* » ;

- une politique, que nous avons retenue, consistant à autoriser à condition de respecter un certain nombre de formalités et de règles.

Bien évidemment, la commission paritaire pourra se ressaisir de cette question et modifier les seuils car il ne faut pas laisser se développer une vie non-universitaire qui entraverait la vie universitaire. Il y a certainement un équilibre à trouver, mais l'essentiel c'est d'avoir des associations reconnues par l'ensemble de la collectivité et qui garantissent à toutes les opinions de pouvoir s'exprimer.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme LEPETIT.- Je partage la façon dont Frédéric Mion a rapporté sur le sujet. En même temps, je ne voudrais pas que l'on donne le sentiment d'une forme de paralysie ou d'indifférence face à quelque chose qui relève d'une manipulation. Derrière tout cela, il y a bien l'idée d'associer la marque Sciences Po à quelque chose qui nous est étranger et, par le truchement d'un phénomène médiatique qui hélas est bien connu et très difficile à maîtriser, à tenter de convaincre que les cadres supérieurs sont désormais Front National, qu'il y en aura de plus en plus et que tout cela est banalisé ; bref, de participer à la stratégie même de ce parti. On a l'opinion que l'on a vis-à-vis de ce parti. Mais ce qui est très dérangeant dans cette affaire c'est notre difficulté, pour ne pas dire incapacité, à empêcher l'exploitation du nom de Sciences Po pour un but qui n'est pas le nôtre. Si, évidemment, Sciences Po doit être un lieu ouvert et de débats d'idées, il n'en demeure pas moins insupportable que la marque Sciences Po soit utilisée comme cela, à cette fin-là, et que cela fonctionne.

M. DUHAMEL.- Il faudrait faire une recherche sur la résistance au crétinisme médiatique, mais c'est un immense sujet !

M. LAMY.- Il n'y a pas que du crétinisme médiatique comme le démontre l'article que le *Financial Times* a consacré à cette affaire. C'est exactement ce que disait Mme Lepetit, à savoir, l'utilisation de la notoriété de Sciences Po à des fins politiques. Je ne crois pas qu'il n'y ait grand-chose à faire dans l'immédiat, le silence me paraît le meilleur remède.

M. DUHAMEL.- Je suis désolé mais je vais argumenter très vite sur le fait que c'est une belle illustration du crétinisme médiatique, pour deux raisons.

La première parce que le crétinisme de base, c'est le phénomène moutonnier. Quand un sujet apparaît, tout le monde se met à faire quelque chose dessus sans se demander si c'est un vrai sujet ou pas. C'est une constante qui n'est pas le signe d'un esprit aiguïté et d'une sorte de hiérarchie des choses.

La seconde, c'est que l'on a fait de quelque chose un immense événement qui n'en était pas un. Ce n'est pas un événement car comme l'a rappelé Frédéric Mion, il y a eu des précédents à Sciences Po. Cela n'en est pas un parce qu'obtenir l'adhésion de moins de 1 % des étudiants de Sciences Po pour créer un groupe n'est pas le signe d'une explosion, d'une poussée formidable du Front National ou d'une extrême droitisation de Sciences Po.

La simple vérité des choses est à l'opposé de ce qui en a été dit et de la place qui lui a été consacrée. C'est donc du crétinisme dans le sens où c'est de la non-intelligence médiatique. La vraie question est : comment peut-on arrêter une telle vague de crétinisme médiatique comme il y en a souvent ? Et là, cela devient compliqué, car le simple fait de répondre entretient le crétinisme, puisque le crétinisme consiste d'abord à en parler alors qu'il ne faudrait pas en parler. Par ailleurs, si vous dites aux médias : « *Vous parlez d'une chose dont il ne faudrait pas parler, cela n'a aucun intérêt* », ils vous claquent la porte en vous disant : « *Très bien Monsieur, je vais interviewer quelqu'un d'autre* » !

En effet, on est donc coincé par l'impossibilité de. Simplement, lors de discussions directes avec des journalistes, des représentants ou des participants de l'institution peuvent juste rappeler qu'il y a eu des précédents, que cela représente moins de 1 % des étudiants de Sciences Po et que ce n'est en rien un événement !

Mme GUILLOU.- Y a-t-il une politique d'utilisation du logo et de la marque « Sciences Po » pour les associations reconnues ? Ont-elles le droit de s'appeler « Front National de Sciences Po » ? L'histoire peut-elle continuer en utilisant la marque ou la dénomination ?

M. MION.- C'est un avantage dont bénéficient les associations reconnues que d'avoir le droit de s'afficher comme appartenant à Sciences Po. Il faut que nous ayons une règle. Cette règle est qu'une association reconnue peut le faire, mais qu'une association nationale qui n'a pas d'entité de soutien à Sciences Po ne peut pas le faire.

Quant à l'utilisation du logo etc., nous serons très vigilants. Je ne souhaite pas conclure un débat qui est très animé, mais j'apporterai un élément de réponse à ce que disait Mme Lepetit. Dans cette affaire, nous avons bien conscience que nous nous faisons utiliser. De mon point de vue, il était quasiment impossible de faire entendre une voix consistant à dire : « *Ne nous y trompons pas, on cherche à utiliser notre nom et notre notoriété pour faire valoir une cause qui nous est non seulement étrangère, mais également antagoniste et hostile* ».

Je pense qu'il y a un moment pour tout. Depuis quelques jours, j'ai pu commencer à dire que les valeurs de ce parti étaient en de nombreux points, sinon en totalité, opposées à celles de notre institution et que nous ne cautionnons en rien ce que ce parti peut faire, pas plus d'ailleurs que nous n'avons vocation à cautionner ce que font les autres partis. C'est une des raisons pour lesquelles nous afficherons une vigilance extrême sur la manière dont ces opinions s'exprimeront à Sciences Po.

Mme GUILLOU.- Je pense que la politique que vous avez choisie de ne pas répondre aux médias est certainement la bonne, mais ma question était : Ont-ils le droit de distribuer à l'extérieur - sur le marché de la place Saint-Germain ou ailleurs - des tracts « Front National/Sciences Po » qui feront cohabiter les deux appellations de manière concomitante ? Avez-vous des limitations d'usage de la marque ?

M. MION.- Oui, toutes celles qui s'appliquent à notre marque de manière générale. Tout usage qui serait fait en dehors de la vie de l'institution serait par hypothèse illicite. Sur ce terrain-là, nous pourrions aussi nous montrer intraitables.

(Départ de Mme Loiseau)

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. PÉBEREAU.- Je m'étais ému des papiers qui sont sortis dans la presse sur le Front National, mais surtout de celui qui concerne les poursuites dont vous faites l'objet, Monsieur le Président, au niveau de la Cour de discipline budgétaire.

Dans le compte rendu qui est fait de cet événement, je trouve qu'il y a un parti pris inacceptable de la part de l'organe de presse concerné. Comme c'est celui que quelqu'un évoquait tout à l'heure comme un possible vecteur pour mieux informer l'opinion publique sur le sujet du Front National, nous pourrions peut-être nous mobiliser pour le convaincre de dire la vérité sur le sujet qui vous concerne. Je suis scandalisé par le fait que vous soyez poursuivi par la Cour de discipline budgétaire. Autour de la table, je suis un de ceux qui, avec Frédéric Mion, connaissent probablement le mieux le rapport de la Cour des

comptes. La réponse de la Fondation met très clairement en évidence le caractère excessif de plusieurs critiques présentées dans ce rapport. Mais le public l'ignore, faute d'information de la presse. J'espère qu'un jour une présentation objective du dossier sera réalisée. Néanmoins, aujourd'hui vous êtes personnellement mis en cause, dans des conditions que j'estime pour ma part très contestables et m'interroge donc sur la possibilité d'une réaction du conseil ou d'une partie de ses membres à ce sujet. La façon dont la presse en a rendu compte est le signe qu'une fois de plus, le secret de l'instruction n'a sans doute pas été respecté. C'est vraiment inacceptable. Cela justifierait une réaction de votre part.

M. le PRÉSIDENT.- Il faut d'abord que je vous réponde sur les faits. Je suis un peu habitué à la question, puisqu'elle se pose depuis trois ans.

À la suite du rapport de la Cour des comptes, il y a eu une seconde étape en 2013 - que pour simplifier j'appellerai le rapport Hespel - qui concluait que pouvaient être soumises à la Cour de discipline budgétaire deux personnes - moi-même et le directeur du personnel. Concernant le directeur du personnel, cela concernait les services des professeurs à l'IEP. Concernant le Président de la Fondation, deux points sont invoqués : le fait que n'aurait pas été soumise au conseil d'administration de la Fondation la mission « lycées » de Richard Descoings ; le fait que l'on aurait dû soumettre au conseil d'administration de la Fondation la prime de résultat dont bénéficiait Richard Descoings comme directeur de l'IEP et qui avait été décidée par le comité des rémunérations. Je suis en complet désaccord sur ces deux points avec les conclusions du rapport Hespel.

Nous verrons quelles seront les conclusions de la Cour de discipline budgétaire.

J'ajoute, en revanche, que M. Crès a été exonéré de toute poursuite. Je vous rappelle que le Gouvernement avait pris la décision de nommer à sa place un autre administrateur provisoire de l'IEP et de s'opposer à la proposition de notre conseil de le nommer administrateur de la Fondation. Autrement dit, c'est bien parce que l'on soupçonnait M. Crès que la proposition de le nommer à la direction de Sciences Po par les deux conseils n'a pas été retenue. Les soupçons à l'égard de M. Crès se sont donc évanouis. Il a bien été victime, comme je l'avais dit, d'une présomption de culpabilité.

Le problème de M. Crès étant réglé, il reste à régler celui du directeur du personnel et le mien. Les faits invoqués remontent à 2008 et 2009, nous sommes à la fin de 2015 et je suis heureux de pouvoir enfin m'expliquer. On verra bien ce que dira la Cour de discipline budgétaire, puis éventuellement le Conseil d'Etat. Les risques ne sont pas considérables puisque je crois que je peux être condamné au maximum à un an de mon indemnité à Sciences Po. Mon traitement n'est pas très élevé, il est de 2 400 € nets/mois et n'a pas varié depuis l'origine. Le risque financier que j'encours est donc relativement faible.

Le risque de principe est plus grand. Mais je n'ai pas dit mon dernier mot en ce qui concerne ces événements. Je m'exprimerai le moment venu et très librement. Je crois avoir le goût de la polémique, et pour l'instant l'âge n'a pas diminué ce goût !

En tout cas, je vous remercie de l'attention que vous portez à ma situation, croyez que je vous en suis reconnaissant. Croyez aussi que je conserve une grande égalité d'âme.

Mme GISSEROT.- Où en est l'état d'avancement de nos statuts et quelles sont les réactions du Conseil d'État aux propositions de modifications qui ont été émises lors de notre réunion du 8 septembre dernier ?

M. MION.- Je vais donner des informations que je tiens du secrétaire général du Gouvernement. Le texte définitif des statuts tel qu'adopté par votre conseil d'administration a été transmis à Matignon par le ministère de l'enseignement supérieur la semaine passée. Il a aussitôt été transmis par le secrétariat général du Gouvernement au Conseil d'État auquel nous avons pris la précaution préalable d'envoyer ce texte de manière informelle dès son adoption par votre conseil. J'espère que nous aurons une date de séance très proche, ce qui nous permettra de clore ce dossier et de mettre les deux décrets à la signature.

M. le PRÉSIDENT.- Il me reste à vous remercier de vos contributions à cette séance. En décembre, nous aurons un conseil dans lequel nous traiterons du budget avec la participation des représentants des étudiants du conseil de direction de l'IEP. J'espère que l'on pourra également traiter du statut des professeurs de Sciences Po proprement dits. En attendant le décret sur les statuts, nous aurons peut-être encore une séance au début de l'année 2016. Je pense que notre conseil dans sa formation actuelle achèvera son mandat au cours du premier trimestre voire du premier semestre de 2016.

La séance est levée à 10 heures 20.